Contrats immobiliers des collectivités locales : aspects civils et fiscaux

Les collectivités locales se sont élevées au rang d'acteur incontournable voire indispensable du secteur immobilier. Elles font aussi naturellement appel au notaire pour les accompagner dans la finalisation de leurs opérations immobilières.

OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Identifier les particularités du droit public immobilier
- Appréhender globalement la matière : au plan civil et au plan fiscal

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Rappel des fondamentaux du Droit public immobilier
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Illustration par des cas pratiques
- Support visuel

FORMATEURS
Stéphanie TRINCAL ou
Paul-Maxence MURGUE-VAROCLIER
et Pierre FAIVRE ou Charlotte GIULIANI
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON

DURÉE
7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE
Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation

PUBLICS
Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU
Initié

OBJECTIF
●●●○ Devenir expert

PRÉ-REQUIS
- Connaître le fonctionnement des collectivités locales
- Savoir distinguer domaine public / domaine privé

PLUS-VALUE
Permet d'acquérir une expertise susceptible d'être valorisée auprès d'une clientèle de collectivités locales

CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

CONTRATS IMMOBILIERS DES COLLECTIVITÉS LOCALES :
ASPECTS JURIDIQUES ET FISCAUX

· Droit des collectivités locales
· Droit fiscal

PROPOS LIMINAIRES

LA PLACE DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LE SYSTÈME FISCAL ACTUEL

1 PARTICULARITÉ DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

1h

- Distinction domaine public/domaine privé
- Contraintes liées à la domanialité publique

2 PRINCIPALES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

N.B. : chaque opération est abordée sous l'angle civil et l'angle fiscal

4h30

- La formation du contrat
  - la place de la délibération
  - la consultation des domaines
- Panorama des principaux contrats
  - les contrats « classiques » : acquisitions, aliénations, échanges, baux, VEFA...
  - les contrats propres au domaine public : contrats d'occupation « classiques », baux emphytéotiques administratifs, titres constitutifs de droits réels...
  - les contrats « spécifiques » aux personnes publiques : cessions avec charges, cessions avec clauses de sauvegarde de l'intérêt général
  - l'immobilier d'entreprise : vente de terrain, vente de bâtiments, CBI

3 LE CONTENTIEUX DU CONTRAT

30min

- Le recours contre l'acte détachable
- Le recours direct contre le contrat

4 CAS PRATIQUES

1h